



rachat indivision et remboursement frais engagés

Par **Francis33**, le **20/01/2011** à **14:17**

Bonjour à toutes et tous,

Je suis en indivision sur une maison familiale (parents DCD), le dernier en 1989. Un frère habitait la maison jusqu'en 2004 car handicapé et en accord de tout le monde, sans loyer. Depuis 5 ans je suis le seul à pouvoir payer les impôts et réparations de la maison, je n'y demeure pas, seulement un mois par an de vacances durant lequel je fais travaux d'entretien de tout (terrain 700m²). Je souhaite acheter l'indivision maintenant à mes sœurs et frères, ils sont d'accord sur le principe.

1/ Lors du rachat, donc sur le montant que je dois leur verser, est ce que je peux récupérer leur parts impayées des impôts et autres abonnements(GDF-EDF-EAU, assurance...) ou sur les travaux nécessaires ???

2/ pourraient ils me réclamer un loyer pour le mois de vacances passé tous les ans dans cette maison dont j'ai une part.

Merci et meilleurs vœux à votre équipe.